



Chaire Raoul-Dandurand
en études stratégiques et diplomatiques
Raoul-Dandurand Chair
of Strategic and Diplomatic Studies

SYNTHÈSE DU COLLOQUE

LA SÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRE CANADA/ÉTATS-UNIS : QUE NOUS RÉSERVENT LES QUATRE PROCHAINES ANNÉES?

Colloque organisé par la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM, le Canada Project at the Center for Strategic and International Studies (CSIS), le Center for the Study of Canada at SUNY-Plattsburgh, et le gouvernement du Québec

Montréal, 12 novembre 2004

Document préparé
par
Martin Duplantis
Benoît Gagnon
Céline Huyghebaert
Jean-Frédéric Legaré-Tremblay
Guy-Joffroy Lord



MOT D'INTRODUCTION

Jacques Chagnon, Ministre de la sécurité publique

Les attentats du 11 septembre 2001 ont montré qu'il y avait des intérêts communs aux deux pays à travailler sur la sécurité frontalière. Il s'agit toutefois d'un défi important et difficile à relever. Dorénavant, les menaces et la sécurité n'ont plus de frontière ; surtout en ce qui concerne la frontière entre les États-Unis et le Canada. En effet, les deux États sont fortement intégrés et interdépendants, et ce, d'une manière encore plus importante que ce qu'il est possible de voir en surface.

Du côté canadien, la bonne marche des activités économique avec les États-Unis est primordiale : les exportations vers le marché américain représentent environ 53 milliards de dollars, alors que les importations totalisent 24 milliards. Depuis le 11 septembre 2001, le véritable défi pour les autorités canado-américaines est de sécuriser la frontière, tout en s'assurant de la poursuite de la libre circulation des biens et des personnes. Ainsi, la maximalisation de la sécurité ne devrait pas entraîner de limitation des libertés.

Les nouveaux défis sécuritaires, comme le terrorisme, le crime transnational, le trafic de biens illicites, etc., demandent nécessairement de mettre en place de nouvelles façons d'aborder la sécurité transfrontalière. Les provinces et les différents états américains ont un rôle important à jouer dans le processus de sécurisation des frontières. Le Gouvernement du Québec travaille d'ores et déjà à l'instauration de mesures d'accroissement de la sécurité des activités frontalières avec, entre autres, l'État de New York. À ce sujet, Jacques Gagnon a déjà rencontré plusieurs acteurs importants, notamment au *Department of Homeland Security* (DHS). Plusieurs protocoles d'entente ont été signés entre le Québec et les États-Unis. Notons, par exemple, un partenariat Québec/États-Unis sur le développement de technologies permettant de filtrer en temps réel des menaces potentielles qui tenteraient de passer la frontière. Ce partenariat démontre bien que les États-Unis et le Québec peuvent travailler efficacement ensemble. Le Gouvernement du Québec a également investi dans la sécurisation des ses infrastructures critiques. Ce genre d'initiative est primordial car, aujourd'hui plus que jamais, nos infrastructures soutiennent des activités qui sont nécessaires au bon fonctionnement des deux États.

Enfin, la sécurité n'est pas nécessairement un frein aux relations commerciales entre les deux pays. En fait, elle joue même un rôle primordial pour le commerce. Comme dit Joseph Nye, la sécurité c'est un peu comme de l'oxygène. Tant que nous en avons, tout va bien. Mais, si l'on commence à en manquer, tous les autres problèmes deviennent secondaires.

Période de question

Jacques Chagnon a répondu à la demande du public d'en dire plus au sujet du rapport traitant de la protection de la vie privée. Pour lui, cette question est primordiale dans le processus de sécurisation des frontières. S'il est important de continuer à faire des progrès en matière de sécurité, ces progrès ne doivent pas se faire au détriment des droits individuels.



PANEL 1

L'ÉVOLUTION DU CONCEPT DE SÉCURITÉ DU TERRITOIRE NATIONAL DEPUIS LE 11 SEPTEMBRE

Daniel Drache, Université York

« Les relations canado-américaines et le commerce à la frontière dans une ère de sécurité »

Sur la question de la sécurisation des relations transfrontalières entre le Canada et les États-Unis, Daniel Drache relève trois faits fondamentaux :

1. Le problème de la sécurité de la frontière est au cœur même de celui de la sécurité du territoire national (*Homeland Security*);
2. Le Canada et les États-Unis ont des vues fondamentalement différentes sur la sécurité et ses applications;
3. Il faut donc modifier l'approche actuelle qu'ont les deux États et mettre en place une nouvelle stratégie permettant une sécurisation commune de la frontière.

Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 ont assurément poussé les autorités des deux États à re-conceptualiser la sécurité de leur frontière. Aux États-Unis, la frontière représente probablement aux yeux des Américains un symbole aussi important que le drapeau. Pour eux, la stratégie consisterait donc à bloquer les étrangers avant même qu'ils puissent mettre les pieds sur le territoire américain. Cette vision « iconique » de la frontière n'est pas partagée par les Canadiens. Ils interpréteraient plutôt les mesures de sécurisation transfrontalière comme de l'arrogance venant de la superpuissance américaine.

Qu'est-ce que la frontière ? D'une part, la frontière est fixée et régie par deux aspects fondamentaux : les différentes législations et la géographie. D'autre part, elle est au cœur de deux relations canado-américaines centrales : l'économie et la sécurité. Toutefois, il existe d'autres facteurs jouant un rôle dans la conceptualisation de la frontière, et notamment la culture. La frontière est aussi une ligne de défense : une ligne de défense physique, culturelle, etc. Il ne s'agit donc pas d'un simple « fait économique ». La frontière d'un État représente et défend toujours des objectifs de politique étrangère.

La frontière, telle qu'elle était perçue avant les événements du 11 septembre 2001, n'existe plus. Désormais, son rôle principal est d'agir comme un filtre puissant des menaces potentielles, même si, dans le même temps, la mise en place de la frontière intelligente vise à adoucir les échanges transfrontaliers. Cet état de fait va engendrer deux situations :

1. Ce sera la fin du « bon voisinage » entre les États-Unis et le Canada. En effet, un climat de méfiance, touchant particulièrement le Canada, va continuellement régner chez les Américains au sujet de la sécurité de la frontière ;
2. Les États-Unis voudront repousser la frontière de plus en plus loin à l'extérieur des États-Unis, pour éloigner les menaces.

Néanmoins, lorsque l'on regarde le processus américain de sécurisation des frontières, on constate que les mesures sécuritaires sont probablement plus sévères à l'intérieur même des États-Unis qu'à leur frontière. Cette situation résulte de la dépendance des États-Unis au commerce canadien, qui est plus ou moins en train de devenir une extension des intérêts américains. C'est, entre autres, pour cette raison que le Gouvernement américain préfère adopter une approche de collaboration avec le Canada. On peut voir par exemple que le partage des données sécuritaires est de plus en plus aisé entre les deux États. Toutefois, les États-Unis devront veiller à échanger plus d'informations sur les nouvelles règles de partage de l'information. Les changements législatifs qui se déroulent en ce moment aux États-Unis changeront fondamentalement la nature de la relation Canada/États-Unis.

Évidemment, le Canada a également fait des changements majeurs dans ses activités sécuritaires face à la frontière. Par ailleurs, il surveille de manière vigilante les actions de l'Administration Bush, n'hésitant pas à se dissocier de certaines décisions qui ne correspondent pas à ses intérêts, comme le montre l'exemple de la guerre en Irak. Il y a effectivement une différence majeure entre les perceptions canadienne et américaine de la

sécurité. Par exemple, la population du Québec place la sécurité au 8^{ème} rang des enjeux gouvernementaux alors que les États-Unis les classe en première position. Cette différence se reflète d'ailleurs dans la contribution à la sécurité du continent nord-américain : la majorité des initiatives est gérée ou initiée par les autorités américaines.

Ainsi, on voit apparaître à la Maison Blanche une tendance à l'« anti-canadianisme ». De plus en plus, le Canada est perçu comme un problème sécuritaire pour les Américains. Les changements apportés par les États-Unis dans la sécurisation de l'Amérique du Nord n'incluent donc pas le Canada.

Peu importe ce qui va arriver, les États-Unis sont fortement décidés à poursuivre leurs efforts dans la sécurisation de la frontière, et cette sécurisation s'implantera coûte que coûte. Il est donc important pour le Canada de mettre rapidement en place sa propre vision des choses. Cela lui permettra non seulement de se dissocier de certaines actions américaines, mais aussi d'être reconnu comme un partenaire important et comme un allié, et non comme une faille sécuritaire.

Mark B. Salter, Université d'Ottawa

« La sécurité du territoire national et ses implications pour la mobilité à la frontière »

La frontière canadienne applique un mode de gestion sécuritaire basé sur la gestion du risque. Or, une telle approche comporte plusieurs risques, que Mark B. Salter a expliqués dans son allocution.

L'approche sécuritaire basée sur la gestion du risque perçoit la frontière comme une autoroute. En tant que telle, elle comporte un certain nombre de risques, dont le seuil d'acceptabilité est défini. Le risque terroriste, par exemple, est considéré comme une « menace environnementale ». En d'autres termes, il est rangé au même niveau que le SRAS ou le réchauffement de la planète : des risques présents et qui doivent être acceptés. Cette conceptualisation de la sécurité pousse ainsi les décideurs à réagir après un événement plutôt qu'à tenter de l'anticiper.

Étant donné les conséquences catastrophiques connues du terrorisme, nous pouvons nous demander si la frontière canadienne peut réellement fonctionner en s'appuyant sur la gestion du risque.

Philippe Lagassé, Université Carleton

« La coopération de défense nord-américaine : le cas de la sécurité maritime »

Avant toute autre chose, il faut briser quelques mythes au sujet de la perception du Canada par les États-Unis. Tout d'abord, contrairement à ce que l'on peut entendre, le Canada ne fragilise pas la sécurité américaine. Par ailleurs, le Canada demeure un bon partenaire pour les États-Unis dans la formulation de mesures sécuritaires, et ce, même si des différends peuvent survenir sur certains dossiers. En fait, quand on jette un coup d'œil sur l'histoire des relations canado-américaines en matière de sécurité, on se rend compte que le Canada a toujours été un partenaire de choix dans l'articulation de politiques sécuritaires avec les États-Unis.

Le problème majeur qui se pose dans la relation entre les États-Unis et le Canada est l'interdépendance. À cause d'elle, les États-Unis regardent le Canada comme une extension stratégique, ce qui engendre deux genres de problèmes : des problèmes liés à la souveraineté canadiennes et des problèmes légaux. Par exemple, si une attaque terroriste se produisait sur un territoire provincial du Canada, la province pourrait demander directement de l'aide aux États-Unis, et ce, sans passer par le Gouvernement fédéral. Cela remet fortement en question le pouvoir fédéral en matière de sécurité et de relations internationales et, à terme, le fédéralisme en entier.

La relation canado-américaine dans la sécurisation des frontières maritimes représente un cas d'étude intéressant. Depuis 2002, le DHS semble bien fonctionner au niveau de la sécurité maritime, en témoignent d'ailleurs les bons résultats obtenus par la garde côtière américaine. Au contraire, du côté canadien, les

ressources sont manquantes et la sécurité maritime s'en ressent. Néanmoins, les deux organisations doivent travailler ensemble, et il est de plus en plus question d'établir une relation sécuritaire maritime allant dans la même veine que le NORAD. La mise en place d'une telle organisation engendrerait un progrès qualitatif dans les échanges de renseignement entre les deux États. Néanmoins, le Canada demeure jusqu'ici sans stratégie maritime et n'a pas les moyens, pour l'instant, d'en soutenir une réellement efficace.

Le pays doit donc impérativement repenser sa stratégie maritime, avant que les États-Unis prennent de l'avant et l'excluent d'un projet qui touche directement ses intérêts. Certes, les États-Unis dicteront probablement la façon dont le Canada doit gérer la sécurité de ses frontières, mais il faut absolument éviter qu'ils menacent sa souveraineté. Or, s'il est clair que qu'ils sont prêts à intégrer le Canada dans leurs projets de sécurité, il en va tout autrement de la souveraineté. Les Américains s'ingéreront dans la souveraineté seulement s'ils sentent que le Canada ne fait pas des efforts suffisants pour mettre en place des mesures sécuritaires protégeant efficacement le territoire nord-américain.

Période de questions

Questions :

- Pouvez-vous faire la différence entre la frontière physique et la frontière électronique ? Comment la frontière électronique est-elle protégée ?
- Sommes-nous inclus ou exclus dans le périmètre sécuritaire américain ?
- Tout au long de la conférence, il a été fait mention de sécuriser la frontière canadienne dans le but de garder de bonnes relations avec les États-Unis. Ne pensez-vous pas qu'il faille sécuriser la frontière pour protéger les Canadiens ?

Philippe Lagassé

Par rapport à la question de la frontière électronique, la réponse qui est et demeurera probablement la plus efficace est l'utilisation des services de renseignement. Il est difficile de penser gérer cette frontière autrement.

Mark B. Salter

La question de la frontière électronique est une question très complexe. Or, si nous voulons demeurer des partenaires importants dans le périmètre de sécurité de l'Amérique du Nord, il faudra que les autorités américaines négocient les règles de sécurisation de l'informatique avec le DHS. Ainsi, pour l'instant, il est clair que le Canada fait partie de la sécurité américaine, mais cette situation n'est pas immuable. Le Canada doit garder cela en tête.

Daniel Drache

Certes, sécuriser la frontière pour protéger les canadiens est important, mais il est nécessaire de regarder le contexte stratégique dans son ensemble et dans une vision à long terme. Or, c'est surtout ce contexte qui conditionne le besoin de s'attarder aux relations avec les États-Unis. Toutefois, il y a des enjeux politiques qui peuvent être remis en question et être critiqués. Par exemple, il est probablement vrai que la lutte contre le terrorisme passe moins par le contrôle de la frontière que par les services de renseignement.

Notons aussi une différence majeure entre l'approche européenne et l'approche américaine en matière de contrôle des frontières. Si les États-Unis semblent employer une vision unilatéraliste et de « muraille », la vision européenne emploie plutôt l'approche par couche et multilatéraliste.



KEYNOTE SPEAKER

Bernard Hogue, Vice-président Affaires publiques, Fédération des Chambres de commerce du Québec « La frontière canado-américaine et les relations Québec/New York »

Bernard Hogue a abordé le thème de la frontière canado-américaine et des relations commerciales Québec/New York en soulevant les problèmes posés par les impératifs de la sécurité depuis le 11 septembre 2001. Il a, à cet effet, rappelé la nécessité et la faisabilité d'augmenter à la fois la sécurité aux postes frontaliers et les flux commerciaux entre les deux régions. Au cours de sa présentation, Bernard Hogue a d'abord fait état de la situation dans le domaine du commerce transfrontalier, avant et après le 11 septembre, pour en dégager les problèmes de fond. Il a ensuite énoncé cinq conditions jugées nécessaires pour atteindre ce double objectif de sécurité et d'efficacité aux postes frontaliers, pour finalement donner quelques exemples d'initiatives récentes qui permettent de faciliter le commerce transfrontalier dans un contexte où les mesures sécuritaires sont rehaussées.

Bien que les nouvelles mesures de sécurité frontalières soient un obstacle supplémentaire à la libre circulation des biens et des personnes, il serait faux de croire, selon le conférencier, que tous les problèmes que connaît actuellement le commerce transfrontalier y sont reliés. La désuétude des infrastructures, vieilles de plusieurs décennies (celles du poste américain de Lacolle/Champlain datent des années 1960) et, par conséquent, incapables d'absorber des échanges commerciaux en constante croissance, serait en bonne partie responsable de la congestion à la frontière. Les nouvelles mesures de sécurité ne viennent en fait qu'aggraver un problème déjà existant, d'où la nécessité d'entreprendre des études sur les passages transfrontaliers au Québec et de développer de nouvelles manières de gérer la frontière.

À ce sujet, Bernard Hogue avance cinq conditions pour que s'améliore la gestion de la frontière. 1) Les gouvernements et les entreprises doivent intégrer la sécurité dans leurs stratégies commerciales transfrontalières. Pour les gouvernements, cela exige essentiellement de participer, à long terme, à l'instauration d'un climat de coopération et de paix à l'échelle internationale. 2) La frontière doit présenter le moins de contraintes possibles pour les voyageurs. Les programmes EXPRESS et NEXUS, lesquels mettent à profit la technologie pour accélérer le passage à la frontière, sont des exemples de gestion efficace. 3) Les infrastructures routières doivent être améliorées. Le gouvernement américain a récemment injecté \$100 millions dans ses infrastructures et ses contreparties québécoise et canadienne devraient injecter \$75 millions, notamment dans la rénovation de l'autoroute A-15. 4) Tous les intervenants dans le domaine du commerce (publics et privés) doivent redoubler d'efforts pour informer et aider les entreprises, en particulier les petites et les moyennes, à s'adapter à ce nouvel environnement. 5) Le libre-échange nord-américain (l'ALÉNA) doit demeurer un objectif prioritaire : les régions du Sud et de l'Ouest américain représentent un marché en pleine croissance auquel les régions du Nord et de l'Est doivent avoir accès. Les 15 Corridors (associations commerciales transfrontalières) existant entre le Canada et les États-Unis doivent donc travailler à promouvoir le commerce Nord-Sud et à accélérer les flux transfrontaliers.

Le Corridor Québec/New York est, selon Bernard Hogue, un bon exemple de coopération transfrontalière dans le contexte actuel. Née en 2001, cette association traite des questions économiques communes aux deux régions dans les secteurs du transport, de l'énergie, des nouvelles technologies, du commerce, de la formation de la main-d'œuvre et des événements sportifs internationaux. À ce jour, l'association a plusieurs réalisations à son actif : elle a participé étroitement aux deux sommets qui ont réuni les gouvernements québécois et new-yorkais; elle a organisé le Rendez-vous technologique Québec/New York; et, elle a mis sur pied plusieurs autres activités et projets conjoints dans le domaine du tourisme (cyclisme, mise en valeur de sites culturels et historiques, 400^e anniversaire de la découverte du Lac Champlain et de la Rivière Richelieu, etc.)



PANEL 2

LES IMPLICATIONS POUR LE COMMERCE MARITIME/TERRESTRE

Frank Cillufo, Vice-président du programme Homeland Security à l'Université George Washington et ancien assistant spécial au président G. W. Bush pour la sécurité du territoire national
« Le département de la sécurité du territoire national et le secteur privé »

Lors de son allocution, Franck Cillufo a analysé la position et le rôle actuels du Département de la sécurité intérieure (DHS), ainsi que les directions vers lesquelles il devra s'orienter. En effet, le DHS n'est pas une boîte noire. Il s'agit plutôt d'une superstructure qui est liée par sa mission à un grand nombre de politiques nationales : politique de santé, politique économique, politique scientifique, etc. Néanmoins, on ne peut séparer le DHS de la politique étrangère et de la lutte contre le terrorisme.

Certains affirment que la réaction américaine aux attentats terroristes du 11 septembre 2001 n'a fait qu'empirer la situation au lieu de l'améliorer. On oublie néanmoins de préciser que l'ennemi base ensuite lui aussi sa riposte sur nos actions. Voilà pourquoi il est difficile de juger *a posteriori* l'intervention américaine. Et, pour la même raison, on ne peut prévoir la nature de la menace à laquelle nous aurons affaire dans un horizon de dix ans. Cette menace change de forme, s'adapte et réagit à nos stratégies. Cela appelle à l'adoption de politiques flexibles, capables de s'adapter à l'évolution de la menace et de réagir rapidement. Actuellement, Washington répond au feu par le feu. Bientôt, il réagit par l'intelligence répondant à l'intelligence. Il faudra alors opposer aux réseaux terroristes des réseaux sophistiqués. Le DHS s'inscrit à l'intérieur d'une telle vision qui suggère d'élaborer d'autres stratégies que celle de l'armement.

Le DHS a apporté une réponse rapide à la nécessité de connecter les agences gouvernementales entre elles et à l'émergence de nouveaux défis légaux et stratégiques. Par exemple, si la question du bioterrorisme concerne bien entendu la sécurité du territoire, elle exige la mise en commun des efforts de divers services gouvernementaux et du secteur privé (agronomie, biologie, économie, science, etc.), si l'on veut la traiter avec efficacité et intelligence. Il faudra du temps avant que l'intégration soit complète, c'est à dire avant que l'information soit rapidement transmise aux personnes qui en ont besoin.

Le DHS n'est pas une fin en soi, il s'agit plutôt d'un moyen. Bien que la responsabilité du gouvernement soit indéniable, les stratèges du DHS cherchent à responsabiliser les politiciens et les acteurs de premières lignes. La définition des rôles des intervenants favorise la convergence de tous les efforts individuels.

La clarification des rôles permet surtout de répartir les responsabilités entre les acteurs publics et les acteurs privés. Ultimement, c'est le secteur privé qui devra intégrer à sa structure les lois et les programmes émis par le DHS. Pour cette raison, il est important que celui-ci (ainsi que la population) soit mobilisé et qu'il participe activement à l'élaboration de ces lois et de ces programmes. L'importance du retour sur l'investissement du gouvernement dans le DHS dépend en grande partie du secteur privé. Une interaction efficace entre le public et le privé permettra de générer un bénéfice social plus important que la valeur de l'investissement public.
« *Threat forecasting and not only economic forecasting is a key to shaping our future.* »

Claude Tardif, Manufacturiers et Exportateurs du Québec

Au Québec, il existe un grand nombre de filiales d'entreprises dont le siège social et les principaux fournisseurs se trouvent aux États-Unis. Cette situation s'observe en fait dans les deux sens. Les manufacturiers et les exportateurs travaillent en flux tendu (*just in time*). Étant donné cette situation, il est indispensable d'allier les efforts des entreprises et du gouvernement afin de mettre en place une frontière sûre, efficace, moins poreuse et plus rapide pour les individus.

Lorsqu'on parle de frontière entre le Canada et les États-Unis, on a tendance à accorder une grande importance aux infrastructures. Cependant, deux aspects mériteraient une plus grande attention : la technologie et les enjeux sociaux. Les nouvelles technologies devraient être utilisées plus intensivement dans le processus de dédouanage. La documentation électronique, par exemple, lorsqu'elle est effectuée avant le passage aux lignes, permet de raccourcir le processus aux douanes. Mais une telle technique exige un effort partagé de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement (*supply chain*). Ce n'est pas au gouvernement de mettre en place des mesures innovatrices, c'est aux manufacturiers et aux exportateurs de développer et d'implanter des solutions afin de rendre le passage de la frontière plus rapide et plus efficace.

Il faut bien comprendre que ce sont d'abord des personnes qui doivent assumer les désagrèments liés à l'inefficacité frontalière. En effet, s'il est vrai qu'une frontière inefficace constitue une forme de barrière non-tarifaire qui entrave le commerce, il ne faut pas oublier pour autant que ce sont les camionneurs et les villes avoisinantes aux postes de douanes qui sont les premiers à subir les effets négatifs des files d'attente. Les manufacturiers et les exportateurs doivent donc prendre en considération les individus de la chaîne d'approvisionnement et tenter d'éliminer les files d'attente à la frontière.

Tous les acteurs de cette chaîne doivent prendre leurs responsabilités. Il faut que le fardeau de la documentation pèse davantage sur les épaules des manufacturiers et des fournisseurs que sur celles des camionneurs. Les manufacturiers doivent adopter une approche proactive en développant les solutions novatrices sans attendre que le gouvernement prenne les décisions à leur place.

Brian E. Finch, Mc Kenna Long & Aldridge LLP
« Le SAFETY Act et ses implications pour le commerce »

Depuis le 11 septembre 2001, les attentats terroristes sur le World Trade Centre ont engendré des dépenses estimées à 100 milliards de \$US. Toutefois, devant ce « marché de la terreur », aussi lucratif soit-il, les entrepreneurs privés sont parfois réticents. En effet, malgré les énormes potentiels de profit, ce marché présente des risques importants. C'est pour pallier ces risques que le Gouvernement américain s'est doté du SAFETY Act.

Le secteur privé a des solutions à proposer en matière de sécurité et veut faire sa part pour protéger la Nation. Mais, pour s'investir dans le *Homeland Security Market*, les entrepreneurs ont besoin de garanties. En effet, un Gouvernement ne peut pas simplement dire : « Apportez des solutions, investissez dans la sécurité, mais nous ne serons pas là pour vous aider et vous indemniser en cas d'attaques terroristes. » Le SAFETY Act serait donc de protection aux entreprises privées désirant investir dans le secteur de la sécurité. Les entrepreneurs font parvenir leurs propositions au DHS, qui les évalue et les fait certifier par le SAFETY Act s'il les accepte. L'État devient alors responsable en cas d'attaques terroristes. Peu importe où ces attaques surviennent dans le monde, la protection du SAFETY Act s'applique dès que les intérêts américains sont en jeu.

S'agit-il d'un cadeau aux entreprises privées ? Pas du tout. Il s'agit d'un outil juridique très puissant permettant d'attirer des investissements privés importants dans le secteur de la sécurité. Par exemple, une entreprise offre des services d'assurance cargos. Avec un risque d'attentats terroristes élevés, la compagnie d'assurance hésitera à fournir des polices et exigera un prix très élevé. Par contre, si la compagnie fait certifier son service d'assurance par le SAFETY Act, grâce à la garantie de l'État, elle pourra fournir des polices d'assurances à des prix raisonnables.

Joel Webber, Couri and Couri LLP
« L'amélioration du réseau d'approvisionnement »

La question de la frontière entre le Canada et les États-Unis doit être abordée dans un contexte géopolitique particulier. Certains aspects de ce contexte méritent d'être soulignés. Premièrement, nous sommes en présence de guerres asymétriques qui ne concernent pas que des Nations. Deuxièmement, dans ces guerres, il n'y a ni



front ni frontière. Les cibles potentielles sont illimitées. Cela implique que, troisièmement, toutes les infrastructures civiles soient face à un risque plus ou moins élevé d'attaques. Quatrièmement, nous assistons à l'émergence de nouvelles disciplines universitaires qui viennent intégrer les manières de faire traditionnelles : études de la défense, des relations internationales, des intégrations économiques régionales, sciences politiques, etc. À la lumière de ce contexte, nous devons réfléchir à la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement nord-américaine en termes d'objectifs, de moyens et de critères de validation.

Les objectifs doivent être définis aux niveaux politique et fonctionnel. Sur le plan politique, il faut viser une sécurité maximale ainsi qu'une fluidité du commerce maximale. Nous devons également intégrer comme principe de scanner ou de fouiller 100 % des conteneurs, car ils constituent un risque élevé. Sur le plan fonctionnel, le premier objectif doit être de connaître la localisation en temps réel des marchandises. Il faut également assurer la continuité du mouvement des conteneurs.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, nous devons imaginer un système électronique de sécurité intégré à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement. Plus particulièrement, la mise en application de cinq niveaux de technologies déjà existantes pourrait assurer la réduction, voire l'arrêt, du blocage des conteneurs à la douane : 1) Logiciel de gestion de la chaîne d'approvisionnement (i.e. i2 et Descartes) ; 2) Technologies de surveillance satellite (i.e. Qualcomm et Sky-Eye) ; 3) Technologies d'identification sans fil (*Radio Frequency Identification – RFID*, i.e. epcGlobal) ; 4) Sceaux d'identification électroniques (i.e. Hi-G et GE infrastructure) et 5) Bases de données sur les entrepôts et émission de rapports d'exception.

Afin de s'assurer de la validation d'un tel système de gestion technologique de la frontière, il faudrait établir des standards (définis par les acteurs publics et privés). Ensuite, afin de s'assurer de la performance d'un tel système en regard des standards établis, nous pourrions effectuer des tests de pénétration et des audits. L'implantation du système serait conditionnelle au succès de ces tests.

Évidemment, il existe des objections à une telle stratégie. Sur le plan fonctionnel, les principales objections reposent sur les coûts trop élevés pour l'État, sur les sceaux électroniques qui font l'objet d'un débat et sur la fragmentation du système logistique qui mine son efficacité. D'autres craintes, d'ordre philosophique, existent également : le secteur public doit payer d'importantes sommes pour le privé, le système accorde trop de place et de responsabilités au secteur privé, le système favorise les grandes entreprises.

